



PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2016-2020

CONSULTATION PUBLIQUE



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie

MOT DE BIENVENUE



MEMBRES DE LA COMMISSION

MEMBRE

REPRÉSENTANT

David Maden

FTQ – Mauricie et Centre-du-Québec
Conseiller régional

Milieu syndical

Maurice Poudrier

Conseil régional en environnement de la Mauricie
Président

Groupes de protection de
l'environnement

Steven Roy Cullen

La Gazette de la Mauricie
Coordonnateur par intérim

Milieu sociocommunautaire

Martin Saint-Pierre

Chambre de commerce et d'industrie de Shawinigan
Directeur général

Milieu des affaires

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

1. Explication du déroulement de l'assemblée
2. Présentation technique du projet de PGMR conjoint par SOLINOV
Questions et commentaires du public par sujet
3. Présentation des mémoires et autres commentaires du public

PRÉSENTATION TECHNIQUE

**RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT
DES MRC DE MASKINONGÉ, DE MÉKINAC ET DES CHENAUUX ET DES VILLES DE SHAWINIGAN ET DE TROIS-RIVIÈRES**

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2016-2020

Marie-Hélène Gravel, ing., M. Ing.

PLAN DE LA RENCONTRE

1. Démarche de révision du PGMR
2. Portrait sommaire de la gestion des matières résiduelles sur le territoire
3. Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
4. Performance 2014 et objectifs du projet de PGMR conjoint
5. Plan d'action proposé
 - Grandes orientations
 - 24 mesures
 - Calendrier de mise en œuvre

DÉMARCHE DE RÉVISION DU PGMR

- Premiers PGMR **2004-2008**

- Révision des PGMR à tous les **cinq ans**

- ▣ **Mars 2011**

- Adoption de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Plan d'action 2011-2015

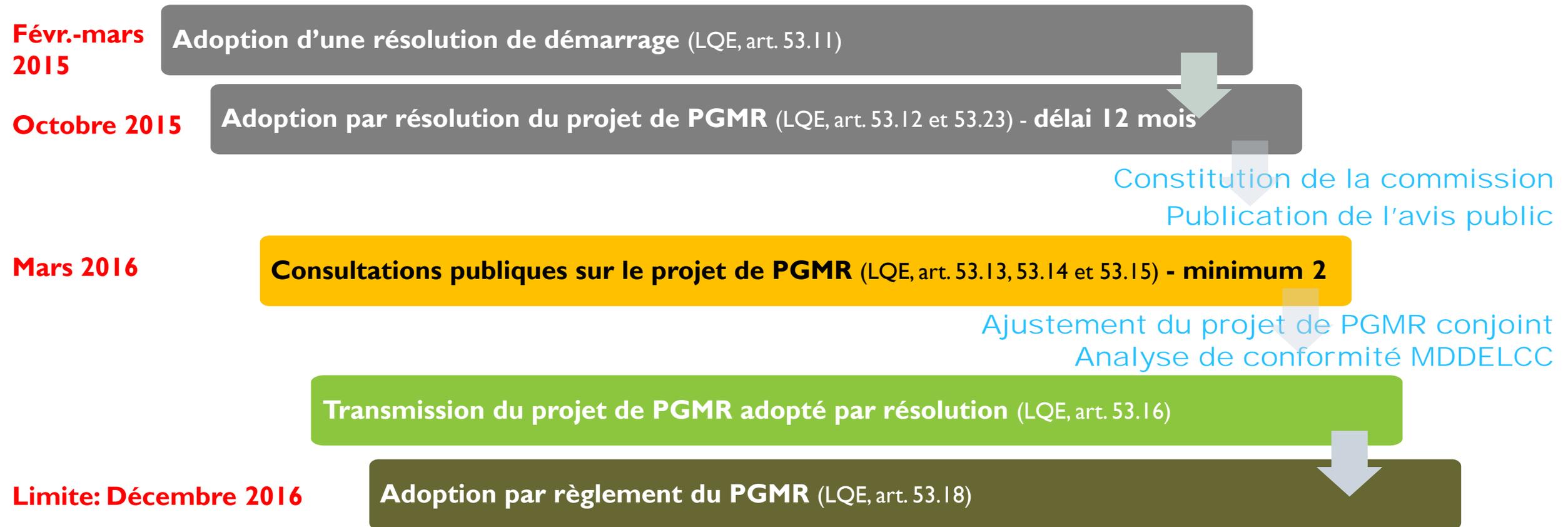
- ▣ **Décembre 2014**

- Publication des Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles (cadre permettant au MDDELCC de juger de la conformité des PGMR)

- **Projet de PGMR révisé conjoint 2016-2020**

DÉMARCHE DE RÉVISION DU PGMR

■ Éléments de procédure à respecter



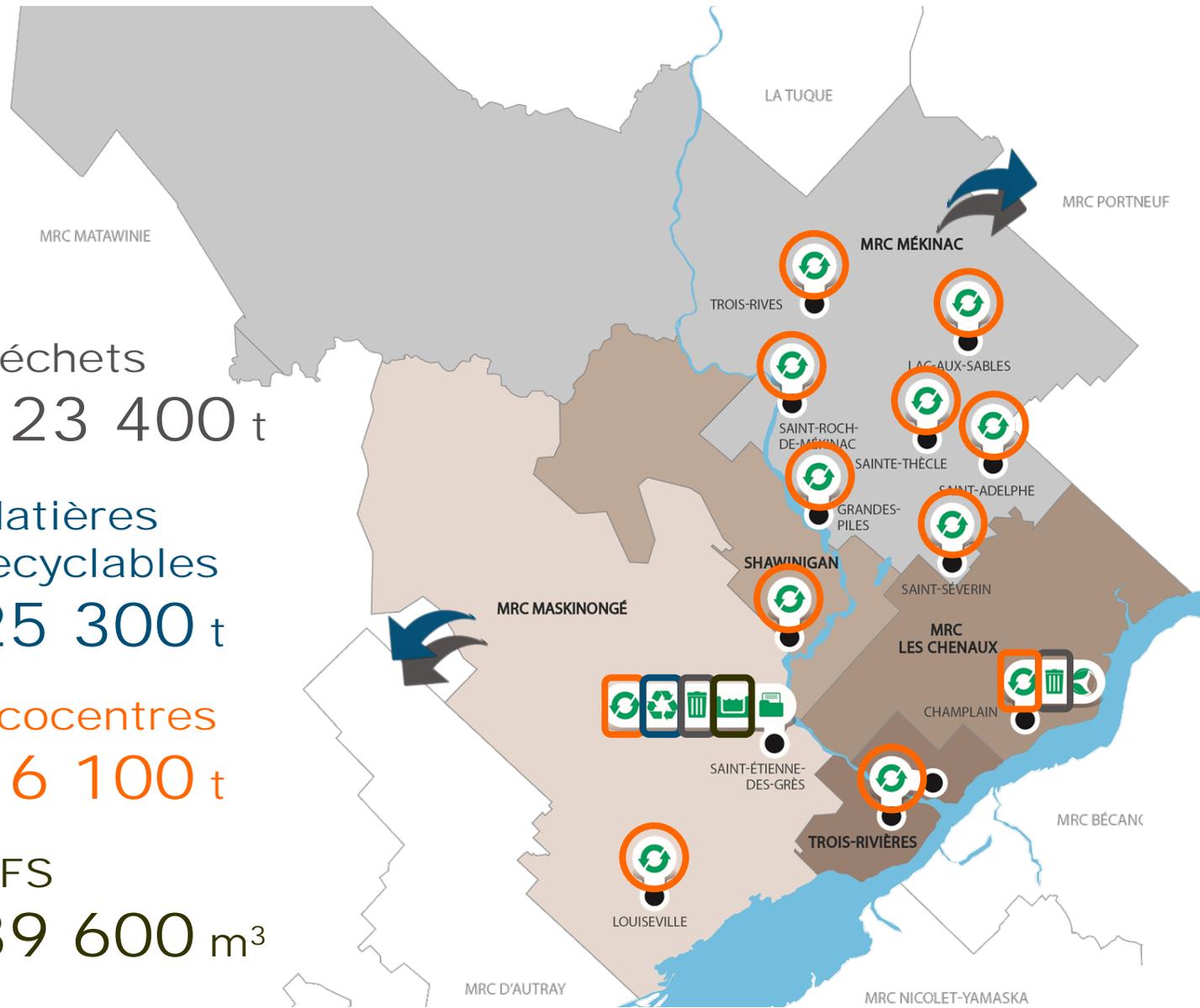
PRINCIPAUX FLUX DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉS EN 2014

Déchets
123 400 t

Matières
recyclables
25 300 t

Écocentres
16 100 t

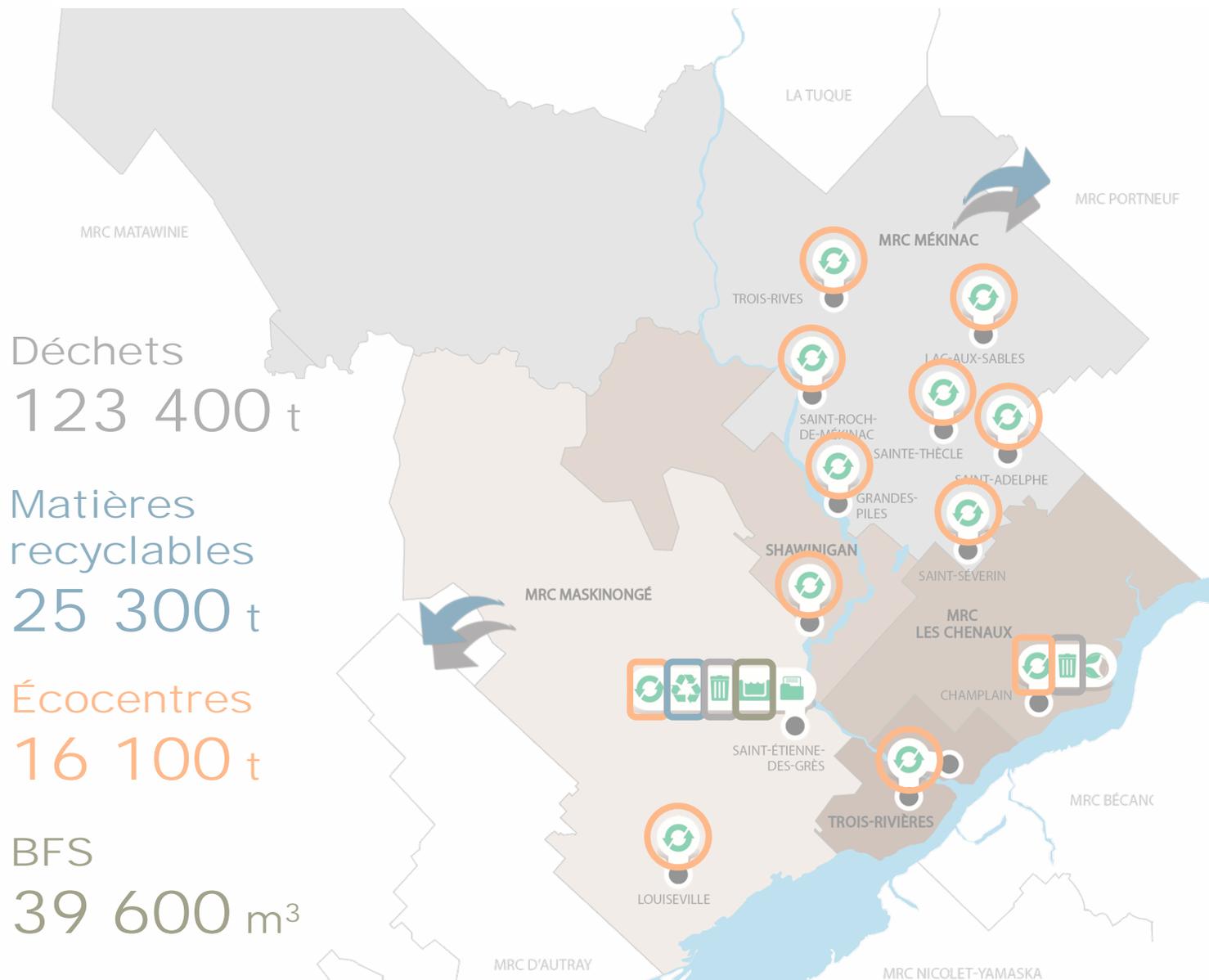
BFS
39 600 m³



LÉGENDE

-  ÉCOCENTRE
-  CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES
-  PLATEFORME DE COMPOSTAGE
-  LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
-  CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES
-  BUREAUX ADMINISTRATIFS

PRINCIPAUX FLUX DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉS EN 2014



Déchets
123 400 t

Matières
recyclables
25 300 t

Écocentres
16 100 t

BFS
39 600 m³

+ GRANDS GÉNÉRATEURS

Industries agroalimentaires
38 500 t récupérées

Papetières
86 300 t récupérées
77 800 t éliminées

2^e transformation du bois
127 700 t récupérées

LÉGENDE

-  ÉCOCENTRE
-  CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES
-  PLATEFORME DE COMPOSTAGE
-  LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
-  CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES
-  BUREAUX ADMINISTRATIFS

FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME ACTUEL

FORCE	Opportunité
Regroupement en régie	<ul style="list-style-type: none"> • Gisement suffisant permettant l'aménagement d'infrastructures et l'accès à des marchés • Expertise • Base de concertation pouvant être bonifiée en plus des deux plateformes existantes (comité de liaison et conseil d'administration)
Infrastructures et équipements territoriaux communs	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à des services de proximité • Flexibilité • Autonomie
Terrains disponibles sur les propriétés de la RGMRM pour de nouveaux projets	<ul style="list-style-type: none"> • Emplacement et ressources compatibles pour l'implantation d'une installation de traitement des matières organiques
Collecte de porte en porte des matières recyclables implantée dans toutes les municipalités locales (sauf deux) et cadre légal obligeant la récupération par les ICI	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'apporter des ajustements à la base existante pour améliorer la performance • Modèle et démarche reproductibles pour la récupération des matières organiques
Entreprises et expertise spécialisées sur le territoire ou à proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité aux services offerts par la RGMRM (Groupe Bellemare, etc.) • Expertise disponible (CNETE, etc.)

FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME ACTUEL

FAIBLESSE (défi)	Impact
Dette des lieux d'enfouissement	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'investissement limitée pour développer de nouveaux projets d'infrastructures (ex: matières organiques)
Territoire hétérogène (milieux ruraux et urbains)	<ul style="list-style-type: none"> • Besoins non uniformes qui nécessitent des solutions adaptées
Grand nombre d'intervenants (39 municipalités locales, 5 municipalités régionales, 1 régie)	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de concertation plus longue et complexe
Compétences et responsabilités variables	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté supplémentaire pour la mise en œuvre de certaines mesures d'application commune (ex.: arrimage des calendriers de collecte) • Confusion pour les citoyens à savoir qui est le prestataire des différents services (RGMRM, MRC, municipalité)
Peu de ressources humaines dédiées et d'expertise dans plusieurs municipalités	<ul style="list-style-type: none"> • Cueillette des données et suivi (acquisition de connaissances) plus difficiles
Acceptabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhension relativement au compostage en raison d'une mauvaise expérience passée à Saint-Luc-de-Vincennes

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

■ Les objectifs nationaux

Responsabiliser
l'ensemble des
acteurs

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/hab./an
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte (agrégats)
- Trier à la source ou acheminer à un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment

■ Les bannissements de l'élimination

- Papier et carton (2013), bois (2014)
- **Matières organiques: 2020**

PERFORMANCE 2014 ET OBJECTIFS DU PROJET DE PGMR CONJOINT

RÉSIDUS		Politique québécoise	Performance actuelle	Objectif visé PGMR
Matières éliminées		700 kg/hab./an	503-697 kg/hab./an	400-575 kg/hab./an
Matières recyclables		70 %	37-50 %	70 %
Matières organiques		60 %	3-9 % 40-69 % <u>incluant</u> boues et industries agroalimentaires	60 %
Résidus de CRD	Agrégats	80 %	82-99 %	80-90 %
	Bâtiment	70 %	59-97 % bois 23-86 % autres.	70-90 %

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Principe directeur:

Favoriser une gestion territoriale

1. Détourner la matière organique de l'enfouissement
7 mesures
2. Responsabiliser les générateurs
3 mesures
3. Assurer l'efficacité du PGMR (leadership, concertation, collaboration)
3 mesures
4. Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats
3 mesures
5. Encourager la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération
8 mesures

24 mesures
proposées dans
le projet de
PGMR conjoint

PLAN D'ACTION

Les matières organiques

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS
5.1 Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer dans les campagnes et outils d'ISÉ Maintenir les formations sur le compostage domestique Évaluer l'achat regroupé de composteurs
1.1 Évaluer les scénarios de traitement des matières organiques applicables et réaliser les études complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude de faisabilité sur les options de traitement
1.2 Préparer et mettre en œuvre la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source	<ul style="list-style-type: none"> Choisir les modes et outils de collecte Proposer un cadre d'harmonisation des modalités de collecte et de transport Mettre en œuvre la nouvelle collecte
1.3 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques	<ul style="list-style-type: none"> Préparer la campagne de communication pour annoncer et expliquer les changements aux collecte Développer une trousse de démarrage
1.4 Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost	<ul style="list-style-type: none"> Rendre accessible du compost aux citoyens Développer un plan de valorisation agricole

PLAN D'ACTION

Les boues

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS
<p>1.5 Encourager le recyclage au sol des boues municipales et de fosses septiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser le portrait de la gestion des boues des stations d'épuration municipales • Se doter d'un outil de planification des vidanges des boues municipales • Documenter les pratiques de disposition des boues de la RGMRM et des stations municipales • Sensibiliser les municipalités locales au recyclage des boues des stations d'épuration
<p>1.6 Compléter l'inventaire des installations septiques du territoire et des modes de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les résidences et ICI non raccordés au réseau municipal (MRC des Chenaux et Maskinongé) • Estimer les volumes de boues à gérer • Documenter les modes de gestion sur le territoire
<p>1.7 Évaluer les options pour s'assurer d'une gestion conforme des boues septiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les options possibles pour assurer la conformité des fréquences des vidanges
<p>2.2 Contrôler la vidange des installations septiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la solution retenue à l'issue de la mesure 1.7

PLAN D'ACTION

Le réemploi

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS
<p>5.4 Documenter les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un questionnaire et interroger les organismes concernés • Évaluer l'intérêt d'offrir un soutien financier à ce secteur d'activité • Évaluer les mécanismes permettant de recenser les quantités de textile et les besoins
<p>5.5 Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3RV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter les façons de faire sur le territoire et ailleurs au Québec • Diffuser le guide auprès des municipalités locales

PLAN D'ACTION

La récupération

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS
<p>5.3 Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières valorisables à la collecte sélective</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se maintenir informé des nouveaux débouchés • Bonifier la liste des matières acceptées en collaboration avec le centre de tri • Informer les citoyens des changements
<p>5.2 Favoriser la récupération lors de la tenue d'évènements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un guide pour la tenue d'évènements écoresponsables • Mettre en place des outils de communication pour améliorer la qualité du tri et de la récupération
<p>5.6 Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les besoins en vue de la récupération des matières organiques et autres matières à recycler dans les bâtiments et aires publiques • Ajouter des îlots de récupération

PLAN D'ACTION

La récupération (suite)

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS
<p>4.2 Accompagner les générateurs de CRD vers une gestion environnementale de ces résidus</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fournir de l'information sur les possibilités de récupération des résidus de CRD lors de l'émission de permis
<p>2.3 Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser de l'information au sujet du programme ICI ON RECYCLE ! Diffuser les initiatives et les cas à succès sur les territoires
<p>5.8 Récupérer les produits d'usage agricole générés sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et mettre à jour le programme de récupération des plastiques agricoles dans la collecte sélective Promouvoir les programmes et points de collecte AgriRécup

PLAN D'ACTION

La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PGMR

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS
<p>4.1 Diffuser de l'information pour faire connaître la gestion des matières résiduelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et tenir à jour un bottin régional des récupérateurs • Produire des bulletins périodiques dans chacune des municipalités régionales
<p>5.7 Documenter les apports aux LET et au centre de tri afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et réduire l'élimination</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des audits visuels • Sensibiliser les transporteurs et les générateurs • Émettre des recommandations
<p>2.1 Harmoniser et mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un projet de règlement afin d'encourager l'harmonisation de la réglementation par les municipalités locales

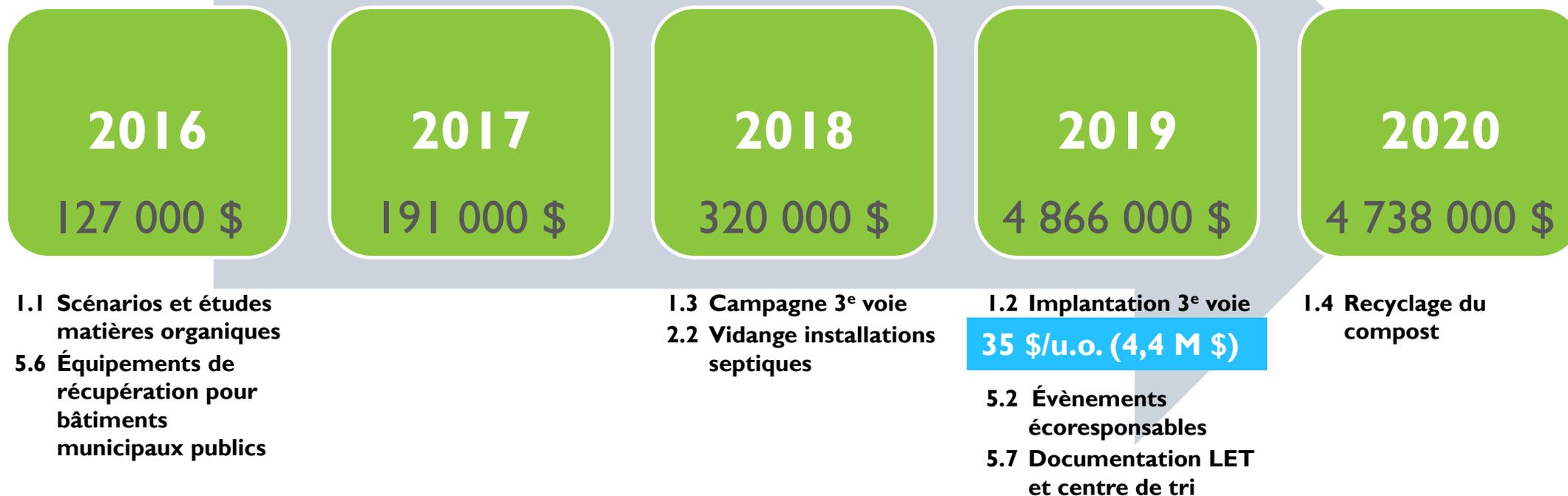
PLAN D'ACTION

La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PGMR (suite)

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS
<p>3.3 Favoriser la mise à contribution de l'expertise et des ressources locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les ressources locales telles que le CNETE et l'UQTR dans leur champ d'expertise
<p>3.1 Créer des tables au sein des membres de la RGMRM pour des projets spéciaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR • Mettre en place un comité pour la collecte et le traitement des matières organiques • Maintenir les comités et activités en place (comité de liaison, conseil d'administration de la RGMRM)
<p>3.2 Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu sur l'avancement du PGMR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des ateliers de discussion avec des acteurs du milieu • Intégrer les propositions retenues au rapport annuel de mise en œuvre du PGMR
<p>4.3 Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PGMR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un rapport annuel à transmettre au MDDELCC • Diffuser le rapport aux municipalités et le rendre disponible aux citoyens

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

■ Les principaux jalons



PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ET AUTRES COMMENTAIRES